

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY-EN-FRANCE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2024

Le Vendredi Vingt-Six Avril à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gressy, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

- Sont présents** : Mesdames Claire Camin, Catherine Brickert, Marguerite Katzmann, Sylviane Lagoutte et Céline Langlois
Messieurs Jean-Marc Doneddu, Jean-Pierre Dormeau, Jean-Claude Geniès, Laurent Piron, Vincent Vilarrubla
- Sont absents représentés** : Madame Alexandra Montjarret par Monsieur Jean-Claude Geniès
Monsieur Julien -Henri Meurot par Monsieur Jean-Marc Doneddu
- Sont absents** : Madame Corinne Chenet
Madame Lise Selleret
- Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent Vilarrubla

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le vendredi 29 mars 2024. Celui-ci n'appelant aucune remarque, Monsieur le Maire propose la nomination d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance. Monsieur Vincent Vilarrubla ayant présenté sa candidature et personne ne s'opposant à celle-ci, est installé au poste de secrétaire de séance.

1. Modification du périmètre du SDESM

Monsieur le Maire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
- Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;
- Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;
- Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;
- Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;
- Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- approuve l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.
- autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2. Groupement de commandes coordonné par le SDESM pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'article L.2313 du code de la commande publique,
- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,
- Vu L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

considérant que

- la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,
- le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- approuve le programme et les modalités financières.
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

3. Questions diverses

Madame Catherine Brickert

- Rappelle que la fête de l'étang organisée par le GAG se tient le 25 mai et que la fête des voisins se tiendra le 31 mai.
- Pour garder le service en l'état du Centre de Loisirs à la rentrée prochaine il nous faudrait recruter 2 encadrants pour faire face aux effectifs estimés à 18 enfants en moyenne les mercredis et à une douzaine d'enfants en moyenne durant les vacances. De plus, il y a des risques sur cet effectif car il est rappelé que l'école ferme une classe à la rentrée prochaine. Echanges et évocations des problèmes rencontrés actuellement dans la gestion du centre de loisirs. Monsieur Jean-Marc Doneddu préconise la création d'une simple garderie plus souple en terme organisationnel mais nous ne bénéficierions plus des aides de la CAF. Il faut sans doute repenser le mode de fonctionnement et peut-être revenir à la gestion réalisée par le passé en ce qui concerne les durées de travail contractuelles à caler sur les besoins réels de l'encadrement des enfants.
- Mesdames Marguerite Katzmann, Céline Langlois et Catherine Brickert doivent se rencontrer pour bâtir une nouvelle grille tarifaire des services de garderie et du centre de loisirs.

Madame Claire Camin

- Récupèrera la semaine prochaine le matériel de vote nécessaire pour les élections européennes dont l'organisation à Gressy est placée sous la responsabilité de Monsieur Jean-Marc Doneddu

Monsieur Jean-Claude Geniès

- La distribution des composteurs gratuits mis à disposition des habitants par le SIGIDURS a connu un vif succès. Tout le monde n'ayant pas pu être servi, une seconde distribution sous une forme similaire sera organisée à la rentrée prochaine.
- Comme déjà annoncé les travaux de réfection du tapis routier de la RD139 entre le giratoire de la RD212 et l'entrée du village, commenceront le 21 mai prochain et dureront au maximum du lundi au vendredi. Il est rappelé que la réfection des arrêts de bus n'a pas été prévue par le Conseil Départemental. Les travaux seront néanmoins faits par la même entreprise et seront financés par la commune.
- Une réunion s'est tenue avec la Police Nationale, la Police Municipale de Compans et des élus de cette même ville afin de s'accorder sur la mise en place d'enrochements et de barrières, de panneaux routiers d'interdiction pour protéger la circulation et les accès à la piste cyclable / piétonne dite « Scandibérique ». Des arrêtés municipaux permettant aux forces de police de verbaliser, voire de confisquer les motos et quads, ont été pris dans les mêmes termes à Compans, Gressy et Saint-Mesmes.
- Une réunion s'est tenue sur la limite territoriale entre Gressy et Mitry-Mory avec les élus des deux communes et les services du Conseil Régional pour poser les conditions de réalisation de la fin de la piste cyclable qui sera réalisée de La Rosée jusqu'à la limite des travaux réalisés par Aéroport de Paris dans le cadre du projet « Canamarne ».
- Fait part au conseil municipal du souhait de Jean-Marc Doneddu d'être remplacé en sa qualité de conseiller défense. Après avoir expliqué en quoi consiste la charge et signalé qu'il y avait environ deux à trois réunions par an, un appel à candidature est fait. Madame Catherine Brickert ayant posé sa candidature est élue à l'unanimité.

- Informe le conseil municipal que le marché pour la réfection des courts de tennis n'a pu être conclu. En effet la maîtrise d'œuvre a reçu deux offres dépassant de très loin l'estimation prévisionnelle des travaux prévu à hauteur de 123 876 € HT (Valeur décembre 2023). Ces deux offres émanent de la Société SOLSTECH pour 193290,40 € HT et de la Société HTMATEX FRANCE pour la somme de 194788,40 € HT. Au regard du budget allouer par le maître d'ouvrage pour l'opération les offres apparaissent inacceptables au sens de l'article L 2152-3 du code de la commande publique.

Le conseil en conséquence souhaite relancer des devis en consultant les entreprises qui avaient déjà été sollicitées en 2022. Monsieur Jean-Marc Doneddu prendra attache avec les entreprises ProCourts et Maestro de et en fonction des réponses un bureau municipal exceptionnel se tiendra sous quinzaine afin de réaliser les travaux durant l'été prochain.

Parallèlement une étude sera lancée pour la fermeture du parc, étude comprenant à la fois les travaux et leur chiffrage ainsi que le mode de fonctionnement et des contraintes que cela génèrera auprès du personnel communal et terme de liberté de fréquentation par les habitants du village.

Monsieur Guillaume Chomat

- Rappelle la tenue du Festival des tout petits à Gressy le Dimanche 26 mai à 16h " Mais qui a pris le dodolé de Zékéyé ?"

Le tour de table étant conclu et personne ne voulant exprimer une autre question diverse, rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h. 45 aux jour et an susdits.

Vincent Vilarrubla, Secrétaire de séance



Jean-Claude Geniès, Maire.

